



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 06 avril 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHÉ, M. GOSSELIN, Mme COURROS, M. PIQUER JONQUIÈRE (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes ZELLER, THIEBLIN, MM. BRUEY (a procuration pour M. DARRIBEYROS), DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mmes LAPORTE, GARBAY, MM. MAULNY, FAUVEL, Mme HERDUAL, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BRUEY), Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA), Mme PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à M. PIQUER JONQUIÈRE).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n° 11

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – AP'CP – programme trottoirs et accessibilité

La ville de TARTAS souhaite s'engager dans un programme annuel de réfection, réhabilitation des trottoirs et d'accessibilité en centre-ville et sur les quartiers. Aussi il est proposé d'investir sur 5 ans, un montant de 100 000 €.

Aussi, un dispositif d'AP'CP Autorisation de Programme Crédit de Paiement à hauteur de 20 000 € chaque année. Ces crédits dépenses seront couverts par l'autofinancement de la commune, et éventuellement par la recherche de subventions.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021



ID : 040-214003139-20210413-2021_C11-DE

A l'unanimité

DONNE un avis favorable au programme annuel de réfection, réhabilitation des trottoirs et d'accessibilité en centre-ville et sur les quartiers sur 5 ans pour un montant de 100 000 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Luc BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.